

Temps de travail des médecins généralistes libéraux des Pays de la Loire et organisation des cabinets médicaux

État des lieux et tendances

D'après l'enquête du 4e Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice conduite début 2022 en Pays de la Loire, les médecins généralistes ligériens déclarent travailler en moyenne 51 heures par semaine, en comptant toutes leurs activités professionnelles (libérales et non-libérales). Plus de neuf praticiens sur dix déclarent disposer d'un secrétariat (94 %). Cette proportion progresse depuis plusieurs années, et les médecins ligériens sont de plus en plus nombreux à disposer d'un outil de prise de rendez-vous en ligne (44 %, contre 24 % en 2019). La quasi-totalité des médecins généralistes ligériens (95 %) ont déjà entendu parler du métier d'assistant médical. En Pays de la Loire, 6 % des médecins déclarent avoir recours à un assistant, et les avis restent assez partagés quant à l'intérêt du dispositif : moins de la moitié des praticiens (43 %) pensent qu'il s'agit d'une solution pour les aider à mieux répondre aux sollicitations des patients. Les trois quarts des médecins généralistes ligériens (76 %) déclarent avoir recours à un ou des médecins remplaçants, dont 45 % tout au long de l'année (17 points de plus qu'au niveau national). Un quart des praticiens (26 %) déclarent également travailler avec des médecins collaborateurs. C'est 9 points de plus qu'au plan national, et 8 points de plus que ce qui avait été observé en 2019.



Dans le cadre de la 6e vague d'enquête du Panel 4 d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale, menée entre janvier et avril 2022, les médecins généralistes libéraux ont été interrogés, au plan national et régional, sur leur temps de travail et sur l'organisation de leur cabinet médical, notamment :

- l'existence d'un secrétariat et son type,
- le recours à un assistant médical,
- le recours à des remplaçants et l'exercice avec des médecins collaborateurs.

Des questions pour partie similaires avaient été posées lors d'une précédente enquête du Panel, conduite en 2019, ce qui permet de documenter d'éventuelles évolutions d'opinions et de pratiques sur ces sujets.

La présente publication restitue les résultats observés parmi les médecins généralistes des Pays de la Loire. Elle vient compléter les données publiées récemment au plan national [1], [2].

Début 2022, les médecins généralistes ligériens déclarent travailler 51 heures par semaine en moyenne

Début 2019, les médecins généralistes des Pays de la Loire déclaraient, en comptant toutes leurs activités professionnelles (libérales et non-libérales), travailler en moyenne 52 heures et 30 minutes lors d'une semaine ordinaire de travail¹ [5]. Début 2022, cette moyenne s'établit à près de 51 heures (50 heures et 40 minutes)². Ces durées déclarées de travail hebdomadaire sont inférieures à celles estimées lors des enquêtes de précédents Panels réalisées en 2007 et 2011 (57 heures [6] [7]).

Un quart des médecins déclarent travailler 59 heures ou plus par semaine, quand un autre quart déclarent 42 heures ou moins de travail hebdomadaire. Des disparités statistiquement significatives selon l'âge, le sexe, le mode d'exercice et l'exercice au sein d'une Équipe de soins primaires (ESP) sont constatées (figure 1).

Un peu plus de la moitié des praticiens (55 %) déclarent que « leurs horaires de travail s'adaptent à leurs engagements extra-professionnels, qu'ils soient familiaux ou sociaux » (5 % très bien, 50 % plutôt bien). C'est 7 points de moins que ce qui avait été observé lors de la précédente enquête menée en 2019.

Toutes choses étant égales par ailleurs³, les médecins exerçant en Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) expriment davantage ce sentiment que leurs confrères et consœurs exerçant seuls.

FIG. 1 Durée de travail hebdomadaire déclarée selon les caractéristiques des médecins

Durées moyennes calculées à partir des réponses des médecins à la question : « Pour une semaine « complète », en comptant toutes vos activités professionnelles (libérales et non-libérales), pendant combien d'heures travaillez-vous ? ».

Par semaine « complète », il était entendu une semaine sans congés, ponts, jours fériés ou arrêt maladie, mais incluant les colloques ou formations.

Caractéristiques	Durée moyenne de travail hebdomadaire
Âge*	
Moins de 50 ans	47 h
50-59 ans	53 h
60 ans et plus	53 h
Sexe*	
Homme	54 h
Femme	46 h
Exercice en territoire sous-dense	
Oui	52 h
Non	51 h
Mode d'exercice*	
En MSP	50 h
En groupe hors MSP	49 h
Seul	56 h
Exercice au sein d'une ESP*	
Oui	48 h
Non	52 h
Participation à une CPTS en fonctionnement ou en projet	
Oui	51 h
Non	50 h

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (janvier-avril 2022). ORS et URML des Pays de la Loire.

MSP : Maison de santé pluriprofessionnelle, ESP : Équipe de soins primaires, CPTS : Communauté professionnelle territoriale de santé

* Un écart statistiquement significatif sur le nombre d'heures hebdomadaires de travail est observé au seuil de 5%.

Plus de neuf praticiens sur dix disposent d'un secrétariat

Début 2022, plus de neuf médecins généralistes sur dix déclarent disposer d'un secrétariat (94 %). C'est davantage qu'au niveau national (84 %) et qu'en région PACA (73 %). Cette proportion est en augmentation dans la région, depuis plusieurs années (88 % en 2019 [3], 74 % en 2011 [4], 73 % en 2007 [5]).

À caractéristiques comparables³, les médecins exerçant en groupe déclarent significativement plus fréquemment disposer d'un secrétariat (98 %, contre 79 % chez ceux

avoir pensé à comptabiliser leur temps de travail hors consultations (par exemple, le temps administratif et de coordination, ou encore les gardes).

³ Facteurs étudiés dans les modèles de régression logistique : âge du médecin, sexe, mode d'exercice, exercice au sein d'une ESP, exercice au sein d'une CPTS, volume d'activité, offre locale en médecine générale.

¹ Semaine sans congés, ponts, jours fériés ou arrêt maladie, mais incluant les colloques ou formations.

² Le groupe des médecins généralistes relecteurs des études du Panel estime que ce temps pourrait être sous-estimé dans la mesure où certains praticiens auraient pu ne pas

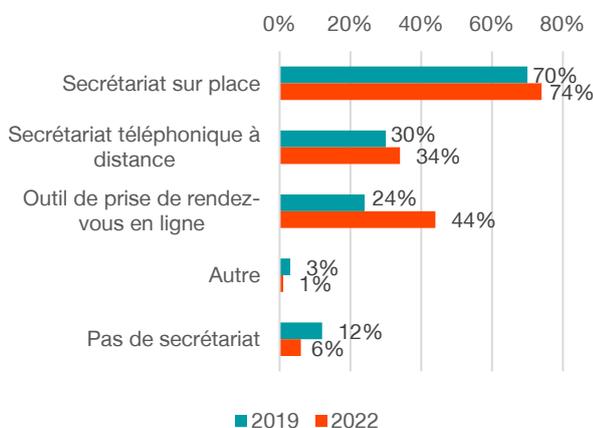
exerçant seuls), tout comme les praticiens ayant un volume d'activité élevé⁴ (99 % contre 95 % des médecins avec un volume d'activité modéré et 89 % des médecins avec un volume d'activité plus faible).

Concernant le type de secrétariat, la proportion de médecins disposant en 2022 d'un secrétariat sur place⁵ (74 %) ou téléphonique à distance (34 %) a relativement peu évolué par rapport à 2019 (+ 4 points dans les deux cas) (figure 2). En revanche, les médecins sont de plus en plus nombreux à externaliser, au moins en partie, leur secrétariat par un outil de prise de rendez-vous en ligne (44 %, + 20 points par rapport à 2019).

Au niveau national et en région PACA, les médecins généralistes déclarent moins fréquemment qu'en Pays de la Loire, disposer d'un secrétariat physique (respectivement 51 % et 39 %) ou d'un outil en ligne (respectivement 36 % et 35 %).

FIG. 2 Type de secrétariat chez les médecins généralistes ligériens, selon l'année d'enquête

Part (%) de médecins généralistes ayant déclaré disposer d'un (plusieurs réponses possibles)...



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (oct. 2018-avril 2019 / janv.-avril 2022). ORS et URML des Pays de la Loire.

Différents types de secrétariat sont parfois utilisés conjointement par les médecins généralistes ligériens. Ainsi, parmi les praticiens disposant d'un secrétariat sur place, 24 % ont également un secrétariat téléphonique à distance et 44 % un outil de prise de rendez-vous en ligne. Ce dernier résultat suggère que ces types de secrétariat/outils ne se substituent pas à un secrétariat physique, et amènent à faire évoluer les missions des

secrétaires médicales (encadré 1). Ce constat pourrait être exploré plus précisément lors d'une future enquête qui pourrait également, selon les médecins généralistes relecteurs des études du Panel, décrire l'impact de l'inflation sur le maintien des postes de secrétaires médicales au sein des cabinets médicaux.

Encadré 1 > Les missions des secrétaires médicales et leur accompagnement dans la région

Les secrétaires médicales jouent un rôle important dans l'organisation des soins et l'accès aux soins des patients. Leurs missions vont bien au-delà de la prise des rendez-vous médicaux, qui peut être en partie assurée par un outil en ligne : aide à la prise des rendez-vous chez le correspondant du médecin traitant dans les cas le nécessitant, rédaction des bons de transports, information et orientation des patients vers les professionnels, explication de la facturation des soins, etc.

Ayant identifié un certain isolement de ces professionnelles et un besoin de partage d'expériences et de formation, l'URML Pays de la Loire a proposé ces dernières années un programme de formation aux secrétaires, par groupes, dans plusieurs sites de la région : accueil au cabinet, aide à la gestion de conflit, partage de vécus. Prochainement, un module sur le numérique sera proposé. Près de 750 secrétaires de cabinets médicaux libéraux de toutes spécialités en ont bénéficié en Pays de la Loire.

Pour en savoir plus :

<https://urml-paysdelaloire.org/2023/05/14/formation-des-secretariats-medicaux/>.

L'analyse des types de secrétariat choisis en fonction des caractéristiques des médecins montre que ceux exerçant en groupe, notamment en MSP, déclarent davantage disposer d'un secrétariat sur place que ceux exerçant seuls (94 % des médecins en MSP, 80 % des médecins en groupe hors MSP et 39 % des médecins exerçant seuls).

La présence d'un secrétariat physique est également associée au volume d'activité : 84% des médecins avec un volume d'activité élevé indiquent en avoir un, contre 75 % chez ceux ayant un volume d'activité modéré et 64 % chez ceux ayant un volume d'activité plus faible.

⁴ Le volume d'activité (faible, modéré, élevé) est évalué par le nombre de consultations et visites réalisées en 2017.

⁵ Assuré par une personne physiquement présente au cabinet.



Le recours à un outil de prise de rendez-vous en ligne est davantage répandu chez les médecins les plus jeunes (56 % des moins de 50 ans contre 37 % chez les 50 ans et plus).

L'assistant médical : un dispositif bien identifié par les médecins généralistes ligériens

Le métier d'assistant médical a été créé en 2018 dans le cadre de la stratégie « Ma Santé 2022 », pour permettre notamment de libérer du temps médical. L'assistant médical peut assurer des tâches administratives, épauler le médecin lors de la consultation ou encore réaliser des missions de coordination avec les autres professionnels de santé. Les médecins peuvent bénéficier d'une aide à l'embauche par l'Assurance maladie, et s'engagent dans ce cas à augmenter leur patientèle médecin traitant et leur file active.

Début 2022, la quasi-totalité des médecins généralistes ligériens ont déjà entendu parler du métier d'assistant médical (95 %). C'est 7 et 4 points de plus de ce qui est observé en région PACA et au niveau national. Toutes choses étant égales par ailleurs⁶, les médecins les plus jeunes (moins de 50 ans) déclarent un peu plus fréquemment en avoir entendu parler (98 %) que les médecins plus âgés (96 % des médecins entre 50 et 60 ans et 93 % des plus de 60 ans).

En Pays de la Loire, parmi les praticiens qui connaissent le dispositif, les canaux par lesquels ils en ont eu connaissance sont par ordre décroissant de fréquence : la presse professionnelle (47 %) et des confrères ou consœurs (47 %), un délégué de l'Assurance maladie (DAM) (43 %), et enfin les syndicats professionnels (35 %).

Encadré 2 > Dispositif assistant médical au niveau national et dans les Pays de la Loire

Le dispositif assistant médical, prévu par l'avenant 7 de la Convention médicale, est opérationnel depuis septembre 2019. Au plan national, les premiers résultats mettent en évidence, pour les médecins généralistes ayant signé un contrat d'assistant médical, une augmentation de plus de 5 % de leur file active et de près de 10 % de leur patientèle médecin traitant.

Source : Cnam. (2022). *Améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses. Propositions de l'Assurance Maladie pour 2023. Rapport Charges et produits. 386 p.*

En avril 2023, plus de 220 contrats d'assistants médicaux signés par des médecins libéraux étaient en cours dans la région, contre 131 début 2022 (données de l'ARS Pays de la Loire).

Depuis le lancement du dispositif national, la CPAM et l'URML s'organisent pour informer et accompagner les médecins souhaitant recruter un assistant médical. Un site internet régional a été créé pour aider au calcul des subventions (<https://assistants-medicaux.org/>). L'URML propose également un groupement d'employeurs permettant d'aider les médecins dans la gestion sociale des salariés, notamment lors de la rédaction des contrats de travail.

Pour en savoir plus :

- <https://urml-paysdelaloire.org/2023/07/03/assistant-medical-definition-conditions/>

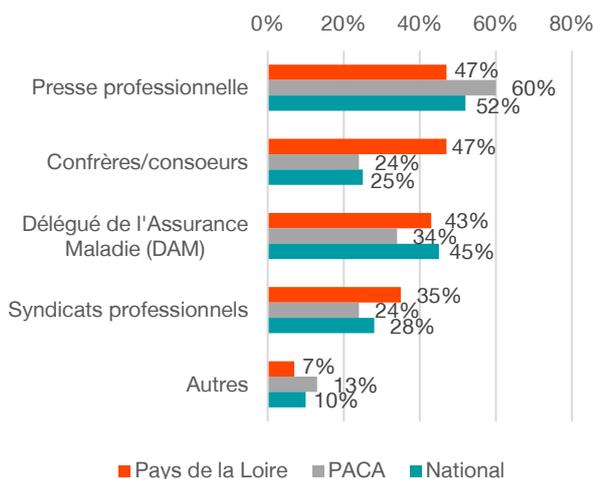
- <https://ge-santeservices.org/>

Au niveau national et en région PACA, les médecins sont beaucoup moins nombreux à avoir entendu parler du dispositif par des confrères/consœurs (respectivement - 22 points et - 23 points) et par les syndicats professionnels (respectivement - 7 points et - 11 points). Ils sont en revanche plus nombreux à avoir eu connaissance de ce métier par la presse professionnelle (respectivement + 5 points et + 13 points) (figure 3).

⁶Facteurs étudiés dans les modèles de régression logistique : âge du médecin, sexe, mode d'exercice, volume d'activité et offre locale en médecine générale.

FIG. 3 Canaux par lesquels les médecins généralistes ont entendu parler du dispositif assistant médical

Part (%) de médecins généralistes déclarant en avoir eu connaissance par (plusieurs réponses possibles)...



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (janvier-avril 2022). ORS et URML des Pays de la Loire.

6 % des médecins ligériens épaulés dans leur pratique par un assistant médical

Début 2022, 6 % des médecins ligériens déclarent avoir recours à un assistant médical. 5 % déclarent ne pas y avoir recours, mais travailler en revanche avec un professionnel de santé non médecin qui les assiste dans leur pratique (par exemple, une infirmière salariée). Ces proportions sont similaires à celles constatées dans l'échantillon national.

Les analyses des caractéristiques⁷ des médecins associées au recours à l'assistant médical ne montrent pas d'association significative en Pays de la Loire. Au niveau national, les médecins utilisant ce dispositif sont préférentiellement les hommes, ceux exerçant dans des zones de faible densité médicale, et ceux travaillant en MSP.

⁷ Facteurs étudiés dans les modèles de régression logistique : âge du médecin, sexe, mode d'exercice, volume d'activité et offre locale en médecine générale.

Des avis assez partagés sur l'intérêt du dispositif assistant médical

En Pays de la Loire, les avis sont partagés quant à l'intérêt du dispositif. Début 2022, 43 % des médecins généralistes libéraux pensent qu'il s'agit d'une « solution pour aider à mieux répondre aux sollicitations des patients » (14 % oui tout à fait, 29 % oui plutôt), quand 42 % émettent un avis contraire (27 % non plutôt pas, 15 % non pas du tout), et 15 % ne se prononcent pas. Au niveau national, les médecins sont un peu plus nombreux à penser que ce dispositif n'est pas une solution (47 %). En Pays de la Loire, à autres caractéristiques comparables⁷, ce sont les médecins les plus âgés (60 ans et plus) qui ont davantage une opinion favorable. Les médecins généralistes relecteurs des études du Panel évoquent plusieurs raisons qui pourraient expliquer ces avis mitigés, notamment le fait que les aides financières de l'Assurance maladie ne garantissent pas un financement pérenne (financement sur objectifs), ou encore les restrictions selon le type d'exercice⁸.

Début 2022, parmi les médecins qui ne s'appuient pas sur un assistant médical, plus de la moitié (59 %) ne souhaitent pas y recourir, près d'un quart hésitent (22 %), 12 % souhaiteraient y avoir recours, et 8 % ne se prononcent pas. Les résultats nationaux et en région PACA sont proches de ceux observés en région Pays de la Loire.

Les analyses multivariées ne mettent en évidence aucune association entre les caractéristiques des médecins ligériens et le fait de souhaiter recourir à un assistant médical. Au niveau national, ce sont davantage les médecins avec un volume d'activité élevé qui déclarent vouloir salarier un assistant médical.

⁸ Le règlement arbitral de la convention mis à jour le 1er mai 2023 a, depuis la réalisation de l'enquête du Panel, apporté un assouplissement pour l'emploi d'un assistant médical.

Un recours plus fréquent à des médecins remplaçants permanents en Pays de la Loire

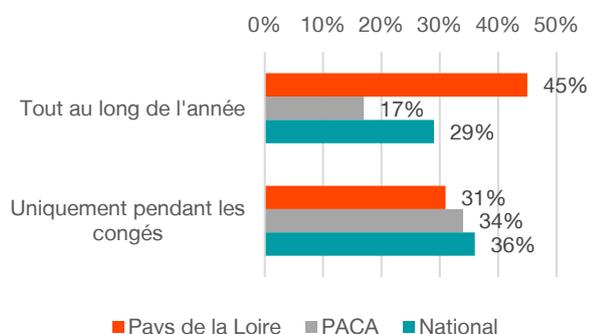
Début 2022, les trois quarts des médecins généralistes ligériens (76 %) déclarent avoir recours à un ou des médecins remplaçants : 45 % tout au long de l'année, et 31 % uniquement pendant les périodes de congés.

Le recours à des remplaçants tout au long de l'année est supérieur en Pays de la Loire à ce qui est observé dans l'échantillon national (28 %) et en région PACA (17 %) (figure 4). Ces écarts selon les régions avaient déjà été observés en 2019.

Toutes choses étant égales par ailleurs⁹, les médecins les plus jeunes (moins de 50 ans), les femmes et ceux exerçant en groupe déclarent plus souvent avoir recours à des remplaçants, notamment à des remplaçants permanents.

FIG. 4 Fréquence du recours à des médecins remplaçants, selon la région

Part (%) de médecins généralistes ayant déclaré recourir à un médecin remplaçant...



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (janvier-avril 2022). ORS et URML des Pays de la Loire.

Près de neuf médecins ligériens sur dix (88 %) déclarent qu'il est difficile de trouver un remplaçant (60 % très difficile, 28 % plutôt difficile). Cette proportion est similaire à celle observée au plan national. À autres caractéristiques comparables⁹, les médecins exerçant en MSP ont plus de facilité à trouver un médecin remplaçant.

⁹ Facteurs étudiés dans les modèles de régression logistique : âge du médecin, sexe, mode d'exercice, volume d'activité et offre locale en médecine générale.

Davantage d'exercice avec des médecins collaborateurs en Pays de la Loire

Le statut de médecin collaborateur libéral a été créé par la loi du 2 août 2005. Le médecin collaborateur exerce sous contrat dans le cabinet d'un médecin installé. Il perçoit des honoraires et verse une redevance au titulaire du cabinet. Il n'est ni un associé ni un remplaçant.

Début 2022, un quart des médecins ligériens (26 %) déclarent travailler avec des médecins collaborateurs. C'est davantage qu'au plan national (17 %) et qu'en région PACA (17 %). Un gain de 8 points est constaté par rapport à l'enquête de 2019.

À autres caractéristiques comparables⁹, les médecins les plus jeunes (moins de 50 ans) déclarent plus souvent exercer avec des médecins collaborateurs, ainsi que ceux exerçant en groupe, notamment en MSP.

SOURCE DES DONNÉES

Les données présentées dans ce document ont été recueillies par téléphone et par internet de janvier à avril 2022 auprès d'un échantillon représentatif de 304 médecins généralistes (hors mode d'exercice particulier exclusif) des Pays de la Loire.

Ces médecins font partie du 4e Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice qui comprend un échantillon national (France métropolitaine) de médecins généralistes libéraux, installés au 1er janvier 2018, ayant au moins 200 patients en tant que médecin traitant et sans mode d'exercice particulier exclusif (comme homéopathe ou acupuncteur), dont deux sous-échantillons surreprésentés de médecins des régions Pays de la Loire et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il s'agit ici de la 6e vague d'enquête de ce 4e Panel.

L'anonymat et le respect de la confidentialité des données sont garantis, conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD). Afin d'être représentatives de l'ensemble des médecins généralistes (hors mode d'exercice particulier exclusif), les données ont fait l'objet de plusieurs traitements statistiques avant analyse. Toutes les analyses prennent en compte le plan de sondage (stratifié complexe) et les pondérations.

L'ensemble des publications régionales déjà parues, le calendrier des résultats à paraître, ainsi que les questionnaires d'enquêtes sont disponibles sur www.orspaysdelaloire.com et www.urml-paysdelaloire.org. La présentation générale du Panel et les résultats nationaux peuvent être consultés sur : <https://panel-mg.org/>.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Le Panel Pays de la Loire est porté par l'Observatoire régional de la santé (ORS) et l'Union régionale des professions de santé-médecins libéraux (URML). Il est mis en œuvre en partenariat avec la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du Ministère chargé de la santé, et l'ORS et l'URML PACA. En Pays de la Loire, ce projet est financé par la Drees, l'Agence régionale de santé (ARS) et l'URML.

AUTEURS

L'analyse des résultats a été réalisée par les équipes et membres de l'ORS¹ et de l'URML² des Pays de la Loire. Ils s'appuient sur l'expérience professionnelle de médecins généralistes actuellement en activité.

1. Dr Marie-Astrid Metten, Lucie Cadon, Sandrine David, Dr Jean-François Buyck, Marie-Cécile Goupil
2. Drs Anne-Marie Ladeveze-Cayla, Thomas Hérault, Vincent Simon, Marie Rocheteau

REMERCIEMENTS

Merçi à tous les médecins généralistes libéraux qui, à travers le temps qu'ils consacrent à ce Panel, contribuent à la connaissance des pratiques et des conditions d'exercice des médecins généralistes de la région.

CITATION SUGGÉRÉE

ORS Pays de la Loire, URML Pays de la Loire. (2023). Temps de travail des médecins généralistes libéraux des Pays de la Loire et organisation des cabinets médicaux. État des lieux et tendances. N° 35. Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale. 7 p.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] Bergeat M, Vergier N, Verger P, *et al.* (2022). Un médecin généraliste sur six assure lui-même son secrétariat en 2022. *Études et Résultats*. Drees. n°1245. 4 p.
- [2] Bergeat M, Vergier N, Verger P, *et al.* (2023). Médecins généralistes : début 2022, un sur cinq participe à une CPTS et un sur vingt emploie une assistante médicale. *Études et Résultats*. Drees. n°1268. 5 p.
- [3] ORS Pays de la Loire, URML Pays de la Loire. (2020). Organisation des cabinets médicaux des médecins généralistes libéraux dans les Pays de la Loire. N° 22. Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale. 6 p.
- [4] ORS Pays de la Loire, URPS médecins libéraux Pays de la Loire. (2012). Les emplois du temps des médecins généralistes des Pays de la Loire en 2012. Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale. 8 p.
- [5] ORS Pays de la Loire, URPS médecins libéraux Pays de la Loire. (2008). Conditions d'exercice des médecins généralistes des Pays de la Loire en 2007. Vague d'enquête 1 (mars-avril 2007). Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale. 16 p.

L'ORS et l'URML autorisent l'utilisation et la reproduction des résultats de cette enquête sous réserve de mention des sources.

Cette publication est téléchargeable sur les sites internet www.orspaysdelaloire.com et www.urml-paysdelaloire.org

ORS - Tél. 02 51 86 05 60 - accueil@orspaysdelaloire.com • URML - Tél. 02 51 82 23 01 - contact@urml-paysdelaloire.org